

Séance plénière

➤ **MERCREDI 14 NOVEMBRE 2012 APRÈS-MIDI (111)**

PROJETS ET PROPOSITION

1. - Projet de loi modifiant la loi du 21 décembre 2009 relative au statut des établissements de paiement, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement et à l'accès aux systèmes de paiement et d'autres législations dans la mesure où elles sont relatives au statut des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, n^{os} 2431/1 à 8.
- Projet de loi modifiant la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique, n^{os} 2432/1 et 2.

Le projet de loi n° 2431 est adopté par 79 voix contre 34 et 11 abstentions

Le projet de loi n° 2432 est adopté par l'unanimité des 115 voix

2. Proposition de résolution visant à améliorer la procédure d'exportation de matériel nucléaire, n° 2475/1.

La proposition de résolution n° 2475 est adoptée par l'unanimité des 124 voix

3. Projet de loi portant fixation d'une mesure transitoire relative à la réforme de la pension de retraite anticipée des travailleurs indépendants, n^{os} 2418/1 à 7.

Le présent projet de loi vise à instaurer, dans le cadre de la récente réforme des pensions du secteur privé, une nouvelle mesure transitoire en matière de pension de retraite anticipée des travailleurs indépendants:

afin de ne pas pénaliser trop lourdement ceux qui se trouvent à trois, deux ou un an d'une prise possible de pension anticipée dans le régime actuel, cette mesure transitoire prévoit que les personnes âgées de 57 à 61 ans et qui ont une carrière de 32 ans au moins au 31 décembre 2012 au plus tard ne devront pas postposer la prise de leur pension de retraite anticipée de plus de 2 ans par rapport à la date permise sous le régime actuel.

Le projet de loi n° 2418 est adopté par 87 voix et 36 abstentions